Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 40 (1948)
Heft: 10

Artikel: La réforme des finances fédérales
Autor: Giroud, Emile
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-384563

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'enquête sur les prestations des caisses de secours des fédérations démontre une fois de plus leur nécessité absolue. Ces institutions de secours sont de nos jours un facteur important d'amélioration des conditions d'existence d'un grand nombre d'ouvriers. Elles contribuent grandement à promouvoir la sécurité du travailleur. Et tel est encore le cas dans une plus forte mesure de l'action syndicale proprement dite pour l'amélioration du sort des salariés sur le plan économique et social par le truchement des fédérations et de l'Union syndicale suisse. Un rapport sur l'ampleur et les succès de cette action syndicale n'entre pas dans le cadre de la présente étude.

La réforme des finances fédérales

Par *Emile Giroud*, conseiller national

Les journaux en parlent d'abondance, mais les lecteurs n'en sont pas mieux informés pour tout autant. Ce n'est pas leur faute, car la discussion tourne avec une telle continuité autour d'un seul élément du problème que le bon public finit par oublier le problème lui-même. Il ne s'agit pas seulement, en effet, d'autoriser ou de ne pas autoriser la Confédération à percevoir un impôt fédéral direct, mais bien de rechercher les moyens,

1° d'amortir la dette de guerre;

2° de fournir à la Confédération les recettes nécessaires à l'équilibre de son budget.

En lisant cela, on aurait tort de penser que le Conseil fédéral a attendu la fin des hostilités et même au delà pour se procurer des ressources extraordinaires pour faire face à une situation extraordinaire elle aussi. Mais, comme on le verra plus loin, ces nouveaux éléments de revenus n'ont pas suffi. Malgré tous les impôts fédéraux directs et indirects perçus, les dépenses de guerre n'ont été couvertes qu'au 50% et les pleins pouvoirs, en vertu desquels ces mesures financières ont été prises, arrivent à échéance à fin 1949. La Confédération doit donc, d'ici un an, établir un nouveau programme financier et soumettre à la ratification du peuple et des cantons les articles constitutionnels lui donnant le droit de percevoir les taxes et impôts non encore prévus par la Constitution fédérale.

Etat des finances de la Confédération

La situation financière de la Confédération a évolué dans un sens défavorable depuis 1913. Le contraire eut été extraordinaire étant donné qu'au cours de ces dernières trente-cinq années le pays

eut à faire face aux effets de deux guerres mondiales et de deux crises économiques d'une ampleur extraordinaire. Aux temps heureux d'avant 1914, la Confédération disposait d'une fortune de 100 millions de francs. Mais la mobilisation de 1914-1918 et les mesures de guerre lui ont coûté 2 milliards de francs dont 1 milliard seulement fut amorti au moyen d'impôts extraordinaires.

Par l'effet des crises de 1920-1924 et de 1930-1936 et malgré l'impôt fédéral de crise dont la perception fut décidée pendant cette dernière période, l'endettement est remonté à 2 milliards.

Les mesures rendues nécessaires par la dernière guerre pour assurer la défense militaire, économique et spirituelle du pays ont coûté la somme énorme de 10 milliards de francs. Par les impôts extraordinaires perçus pendant et depuis la fin des hostilités, cette dette a pu être ramenée à 5 milliards, mais la dette ordinaire de la Confédération a passé pendant cette même période de 2 à 5 milliards. L'endettement total de notre Etat central est donc de 10 milliards de francs.

Les revenus constitutionnels

Sauf dans des temps exceptionnels comme ceux que nous venons de vivre, la Confédération n'a le droit de prélever des taxes et impôts que si la Constitution l'y autorise expressément. Or, cette autorisation ne comporte actuellement que les droits de douane, la taxe militaire, les droits de timbre, l'impôt compensatoire et celui sur le tabac, ce dernier étant réservé au financement de l'assurance-vieillesse et survivants.

Ces ressources ne suffisant pas, et de loin, pour faire face aux charges consécutives à la guerre, la Confédération a perçu les impôts suivants

en vertu des pleins pouvoirs:

Genre d'impôt	Produit de 1940 à 1947
Impôt de défense nationale	712 millions
» sur le chiffre d'affaires	1646 »
» de luxe	60 »
» anticipé (à la source)	141 »
» sur les bénéfices de guerre	379 »
» de sacrifice pour la défense nationale	1187 »

Sur ces 4 milliards et 125 millions, le 40% est le produit d'impôts de consommation (Icha et luxe) et le 60% provient d'impôts directs frappant les revenus et les fortunes dépassant un certain montant. Ces proportions étaient à peu près équitables. Elles sont à retenir, car nous aurons l'occasion par la suite de les comparer avec celles qui résulteraient d'une réforme des finances sans impôt fédéral direct. C'est peut-être le lieu de rappeler que les impôts de consommation sont les plus antisociaux qui soient parce qu'ils

chargent les contribuables souvent en proportion inverse de leurs revenus. Si les produits de consommation courante n'en sont pas exonérés, les grandes familles sont plus frappées que les petites. Les pauvres paient plus que les riches.

L'amortissement de la dette et les charges ordinaires du ménage fédéral

Selon l'avis fourni par des experts, notre économie nationale peut supporter une dette de 5 milliards de francs sans danger aucun pour notre monnaie. La dette étant de 10 milliards, il faut donc trouver les moyens d'en amortir la moitié, et cela dans le délai le plus court possible. On avait espéré tout d'abord ne pas charger la génération qui nous succédera de l'amortissement d'une partie de cette dette, mais en procédant aux calculs on s'est rendu compte que la chose était impossible. Ce serait trop demander à cette génération qui a subi deux guerres et deux crises en l'espace de trente ans. Le Conseil fédéral a donc proposé d'étendre sur soixante ans la période d'amortissement, ce qui, avec le jeu des intérêts, chargerait le budget annuel ordinaire de la Confédération de 346 millions.

A cela s'ajoutent les dépenses courantes évaluées à:

Administration civile (année 1938 = 144 millions) . .	192 millions
Défense nationale	400 »
Part Confédération à l'assurance-vieillesse et survivants .	107 »
Réserves pour crises et imprévu	150 »
Charge totale	1350 millions

Selon ce budget très sérieusement étudié par des experts puis par des parlementaires, la Confédération doit donc compter dès 1950 avec une charge annuelle moyenne de 1350 millions de francs.

Voyons maintenant quelles sont les

recettes envisagées

pour la couverture de cette dépense:

	En millions de francs			
Produit des douanes	350	contre	377	en 1947
Impôt sur le chiffre d'affaires	330	»	436	» 1947
Impôt anticipé, de luxe, compensatoire, bière . . .	146	»	88	» 1947
Impôt militaire, sur les coupons, le tabac	144	»	173	» 1947
Autres recettes, part P. T. T., etc.	180	»	44	» 1947
Recettes totales	1150 millions			

Il manque donc 200 millions que le Conseil fédéral voudrait se procurer par le maintien de l'impôt fédéral de défense nationale qui prendrait nom d'impôt d'amortissement. C'est cette proposition-

là qui est l'objet des plus vives discussions et, disons-le, des plus vils marchandages. Les possesseurs de gros revenus et de grosses fortunes, qui sont particulièrement visés par cet impôt, se défendent avec une énergie farouche et pour sauver les apparences ils invoquent l'autonomie des cantons et une soi-disant règle inscrite dans la Constitution fédérale qui voudrait que tous les impôts directs soient laissés aux cantons et que la Confédération n'ait le droit de percevoir que des impôts indirects ou impôts de consommation. Ce qui reviendrait à dire que toutes les dépenses extraordinaires des pouvoirs publics, extraordinaires par leur ampleur et leur caractère, devraient être mises à la charge des consommateurs, plus pauvres que riches, tandis que les grosses fortunes et les gros revenus, réalisés souvent à la faveur de la guerre, seraient épargnés. Drôle de justice que celle-là!

D'autres proposent d'appliquer pour payer les 10 milliards de dettes de guerre de 1939-1944 d'appliquer les mêmes méthodes que celles employées en 1848 pour payer les frais de la guerre du Sonderbund qui a coûté 1 million 300 000 fr. C'est comme si on demandait à nos soldats de défendre nos frontières avec les armes et selon les méthodes de guerre d'il y a cent ans. En réalité, les possédants ne veulent pas payer leur part et font flèche de tout bois pour mettre cette charge de guerre sur les épaules des petits et moyens contribuables.

Peut-on faire des économies massives?

Les adversaires de l'impôt fédéral direct veulent équilibrer le budget de l'Etat grâce à des économies massives. Si la chose était réalisable, nous n'y verrions aucun inconvénient, mais comme il n'y a pas d'économie possible sans sacrifier quelqu'un, voyons un peu où la hache pourrait porter ses coups:

Sur les impôts perçus par la Confédération, les cantons reçoivent des parts allant de 10 à 20%. Cela représente plusieurs dizaines de millions par année. Puisque les cantons invoquent leur autonomie en matière fiscale pour s'opposer à l'impôt fédéral direct, pourquoi ne refusent-ils pas, en vertu de cette même autonomie, les ristournes fédérales! C'est que cela provoquerait un déséquilibre dans leurs comptes; par conséquent, déclarent-ils, ce moyen de faire des économies doit être écarté. Et d'un.

Les dépenses pour le personnel sont très difficilement compressibles. Les salaires ont dû être adaptés au coût de la vie et les effectifs ne peuvent plus guère être diminués sans provoquer des lenteurs administratives inadmissibles. De ce côté-là, il y a fort peu de chose à faire. Et de deux.

La Confédération dépense maintenant pour le soutien de l'agriculture (céréales et fourrages) et la réduction des prix aux consommateurs (lait et graisse et le subventionnement de la construction de

logements) un montant de 286 millions. Si ces subventions venaient à être supprimées, le coût de la vie augmenterait automatiquement de 9 à 10%. Il ne peut donc pas en être question pour le moment. Comptant sur une baisse des prix sur le marché mondial, le Conseil fédéral admet de ramener ses subventions à 155 millions en 1950. Descendre au-dessous serait porter un préjudice certain à notre agriculture et aux classes modestes de la population. Ce serait aggraver les inégalités sociales. Ce moyen est donc à écarter. Et de trois.

La proposition a été faite par les socialistes en 1947 de ramener les dépenses militaires à 300 millions par an au lieu de 400. La très grosse majorité des parlementaires s'est prononcée pour le maintien des 400 millions. L'évolution de la situation internationale ne permet pas d'espérer une diminution des charges de ce côté-là. Et de quatre.

Pourquoi ne pas supprimer du budget les 150 millions prévus pour l'alimentation d'un fonds de crise, déclarent, parmi ceux qui veulent des économies pour échapper à l'impôt fédéral direct, ceux qui ne risquent pas de subir durement les effets d'une crise de chômage! — Parce que l'expérience du passé nous enseigne qu'il est nécessaire, en période normale, de constituer des réserves pour faire face aux charges considérables qui incombent à la Confédération plus qu'aux cantons lors de crises économiques, pour le soutien des industries, la création d'occasions de travail et l'indemnisation des chômeurs. Sur ce point, les représentants du monde ouvrier ne peuvent pas faire de concession. La question est trop importante pour les travailleurs comme pour le pays. Et de cinq.

Des considérations ci-dessus il faut donc déduire que des économies massives sont irréalisables. On peut bien gratter ici ou là quelques millions, mais cela ne rétablit pas l'équilibre des comptes de la Confédération.

Faute de pouvoir équilibrer le budget par une diminution des dépenses, voyons maintenant par quels moyens

les recettes peuvent être augmentées.

Le moyen le plus simple eut été de procéder à un seul et unique prélèvement sur les fortunes dépassant 50 000 ou 100 000 fr., de façon à réaliser d'un coup un amortissement de la dette de 2 ou 3 milliards. On aurait évité à la Confédération et finalement aux contribuables des charges d'intérêts qui vont absorber à la longue, eux aussi, des milliards de francs. Mais comme, dans une démocratie aussi perfectionnée que la nôtre, le peuple doit se prononcer en dernier ressort, il est fort à craindre que, trompé par une habile propagande des possédants, il réponde non en 1949 comme il l'a fait en 1921 lorsqu'il eut à se prononcer sur une telle proposition pour amortir la dette de guerre de 1914-1918, comme il l'a fait en 1935 lorsqu'il s'agissait des mesures à prendre pour lutter contre la crise. Ce moyen doit donc être écarté.

Le Parti conservateur, appuyé par quelques partis politiques dits bourgeois, propose par contre une augmentation de l'impôt sur le chiffre d'affaires. Notons que les impôts de consommation (Icha et douanes) ont déjà rapporté 800 millions en 1947. On voudrait donc, du côté des représentants des possédants, augmenter encore le produit de ces impôts antisociaux dans le but de sauvegarder les intérêts de ceux qui seraient touchés par un impôt fédéral direct. Ceux qui se posent le plus volontiers en défenseurs de la famille sont ceux qui précisément proposent d'augmenter les impôts de consommation qui frappent les grandes familles plus que les petites, les pauvres plus que les riches. A cette proposition, l'Union syndicale suisse a opposé un non catégorique. Il en est de même en ce qui concerne les sociétés d'employés et le Parti socialiste.

L'une et l'autre des propositions ci-dessus ayant toutes les chances d'être repoussées par le peuple, le Conseil fédéral, qui en a parfaitement conscience et ne peut courir après des chimères, propose de continuer le prélèvement de l'impôt de défense nationale sous le nom d'impôt d'amortissement. Il est d'accord, pour tenir compte de l'augmentation du coût de la vie ou de la dévalorisation des salaires, de relever les minimums exonérés comme le demande l'Union syndicale suisse. Cet impôt procurerait 200 millions par année dont le 10% reviendrait aux cantons. Il serait perçu pendant soixante ans, le temps de permettre à la Confédération d'amortir le solde de la dette de guerre ou de ramener à 5 milliards de francs l'ensemble de ses dettes ordinaires et extraordinaires qui s'élèvent actuellement à 10 milliards.

L'opposition de la bourgeoisie

C'est contre cette proposition que la grande offensive des possédants est déclenchée. L'attaque est magnifiquement orchestrée. Toutes les officines patronales et capitalistes donnent à plein rendement au point que la « Neue Zürcher Zeitung » a pu écrire:

« C'est à peine si un journal bourgeois n'a pas été submergé ces derniers mois d'articles contre l'impôt pour la défense nationale sous toutes sortes de signatures. Le lecteur doit être averti qu'ils proviennent tous de la même officine. Malgré cette agitation, qui n'a pas sa pareille dans la vie politique de notre pays, la question n'est pas encore tranchée. »

Le Vorort de l'Union suisse du commerce et de l'industrie, l'Union suisse des arts et métiers, l'Association des banques et, à l'exception de quelques sections cantonales du Parti radical, tous les partis politiques dits bourgeois ont pris position contre la proposition du Conseil fédéral.

Le Conseil des Etats, dans lequel les représentants ouvriers ne sont qu'une petite minorité, a repoussé lui aussi cette proposition,

mais il est possible que le Conseil national, où l'influence ouvrière est plus grande, prenne une position favorable. Nous serons fixés en décembre.

Pour justifier sa position négative, le Conseil des Etats a tout simplement réduit des dépenses ici, augmenté des recettes là, sans autre justification que le désir d'équilibrer un budget sans recourir à l'impôt d'amortissement. Alors qu'au cours de la campagne pour l'A. V. S. les adversaires nous disaient que les revenus de la Confédération ne seraient pas toujours ce qu'ils étaient en ce moment de très haute conjoncture, le Conseil des Etats a tout simplement estimé que ces revenus seraient encore plus importants à l'avenir que par le passé. On n'en est pas à une contradiction près quand il s'agit de défendre de gros intérêts privés. Ce Conseil a essayé de démontrer que l'équilibre des recettes et dépenses de la Confédération pouvait être obtenu sans cet impôt fédéral direct. Nous disons bien « essayé », car il n'a convaincu que ceux dont les intérêts égoïstes se trouvaient bien servis par cette thèse.

Des radicaux de Suisse alémanique, désireux d'aboutir à une solution qui puisse être défendue par chacun devant le corps électoral, proposent maintenant de limiter à vingt ans la durée de perception de cet impôt fédéral afin de n'introduire dans la Constitution qu'un article à durée limitée. Nous ne pouvons prévoir le sort qui sera fait à cette proposition, mais l'Union syndicale suisse a déjà fait savoir par un communiqué de presse que, en tout cas, la durée de perception de l'impôt sur le chiffre d'affaires ne devait pas être plus longue que celle de l'impôt fédéral direct. Si les possédants ne veulent pas prendre d'engagement au delà de vingt ans, il n'y a pas de raison pour que les consommateurs s'engagent pour l'éternité, ou même seulement soixante ans.

Pour cacher leur égoïsme, les opposants se réclament du fédéralisme. Selon eux, les impôts directs sont uniquement l'affaire des cantons. Puisqu'ils ne veulent fournir à la Confédération que les moyens de faire face à ses dépenses courantes, pourquoi ne proposent-ils pas de répartir entre les cantons tout ce qui sort de ce cadre, c'est-à-dire les dépenses de crise et de mobilisation? Ces fédéralistes dans le mauvais sens du terme entendent charger la Confédération de toutes les dépenses dues à des événements extraordinaires, mais ne veulent pas lui accorder les recettes extraordinaires correspondantes.

Ces mêmes milieux affirment représenter l'opinion de la majorité du peuple. C'est une affirmation toute gratuite, car trois fois déjà le peuple s'est prononcé en faveur d'impôts directs extraordinaires pour couvrir des dépenses extraordinaires.

Le 6 juin 1915 il a accepté par 452 117 oui contre 27 461 non le « premier impôt de guerre ».

Le 4 mai 1919 il a admis par 307 528 voix contre 165 119 la perception d'un « nouvel impôt de guerre ».

Et le 27 novembre 1938, grâce à l'appui du mouvement syndical, il a voté par 509 387 voix contre 195 538 le prélèvement d'une « contribution de crise ». Il n'est donc pas certain du tout que le peuple repousse en votation populaire la proposition d'insérer dans la Constitution fédérale un nouvel article autorisant la Confédération à percevoir un impôt d'amortissement. Au contraire. Il est même permis de penser que si les adversaires de cet impôt étaient si sûrs du vote du peuple ils ne se démèneraient pas comme ils le font en multipliant les articles et les résolutions contre cet impôt.

La position de l'Union syndicale suisse

Dès le début de la discussion autour de ce problème de réforme des finances fédérales, l'Union syndicale suisse a déclaré que la dette de guerre était la dette de tous; que par conséquent chacun devait participer à son amortissement, mais qu'il y avait naturellement lieu de tenir compte des possibilités contributives des citoyens et des différentes classes sociales. Notre centrale syndicale a accepté l'idée du maintien de l'impôt sur le chiffre d'affaires à la condition que les produits de consommation courante en soient exonérés dans une plus forte mesure que jusqu'ici et à condition aussi que la bourgeoisie accepte le maintien de l'impôt fédéral direct sur les revenus élevés et les grosses fortunes. Le nouvel impôt fédéral dit d'amortissement, remplaçant celui de défense nationale, devrait tenir compte de la dévaluation des salaires en exonérant des montants plus élevés que jusqu'ici. Cette proposition a été admise par le Département fédéral des finances.

Sur ces deux points, l'Union syndicale suisse et le Parti socialiste se trouvent d'accord, sans pourtant s'être concertés préalablement. Le Parti du travail, par contre, combat l'impôt sur le chiffre d'affaires et propose de frapper plus fortement le capital. C'est naturellement son droit, mais s'il peut éventuellement faire échouer l'impôt sur le chiffre d'affaires, il ne pourra jamais faire admettre ses propositions concernant le capital. Il aura donc fait œuvre purement négative dont des syndicalistes dignes de ce nom ne peuvent pas se satisfaire. Ce parti oublie que, dans ce monde, tout est rapport de force et qu'il ne représente que le 5% du corps électoral. Même si l'accord était possible entre eux, le Parti socialiste et le Parti du travail ne néunissent ensemble que le 30% des électeurs suisses. Pour faire passer un projet en votation populaire, ces deux partis doivent s'assurer l'appui d'autres formations politiques, prises naturellement sur leur droite, mais qui, précisément parce qu'elles viennent de là, refuseraient d'appuyer les propositions du Parti du travail. Souhaitons que la position de ce parti

ne soit qu'une position de combat et qu'il se rallie à temps à la position objective prise par l'Union syndicale suisse.

La situation financière des pouvoirs publics ne peut pas laisser indifférent le mouvement syndical, car on ne peut pas attendre d'un Etat endetté une politique sociale progressiste. Les chômeurs de la crise de 1930-1936 ont été payés pour le savoir, comme on dit, et l'endettement de la Confédération était l'argument principal et de loin le plus redoutable des adversaires de l'assurance-vieillesse et survivants au cours de la campagne qui a précédé la votation du 6 juillet 1947. Nous, syndicalistes, qui sommes plus responsables que quiconque de la défense, à longue échéance, des intérêts de la classe ouvrière, nous ne pouvons pas nous payer de mots, nous gargariser de belles formules.

Ou bien la réforme des finances fédérales se fait avec nous et notre appui et elle sauvegarde dans toute la mesure du possible les intérêts légitimes de la classe laborieuse, ou bien elle s'opère sans nous et par conséquent contre nous en faisant reposer cette réforme sur les impôts de consommation qui frappent le travail plus que le capital, les pauvres plus que les riches.

La position la plus facile est celle qui consiste à faire des propositions irréalisables puis s'en laver les mains. Cette position ne peut pas être celle du mouvement syndical, ses responsabilités sont trop grandes. Il doit construire sans cesse.

Fédérations syndicales suisses en congrès

La F. O. B. B. à Interlaken

Du jeudi 9 au dimanche 12 septembre se déroula, au Kursaal d'Interlaken, le congrès de la Fédération suisse des ouvriers sur bois et du bâtiment, sous la présidence de Michel Rœsch.

Dans l'ordre du jour copieux soumis aux décisions du congrès figuraient trois questions principales. La première avait trait à la réforme des finances fédérales; elle fut introduite par Max Weber, docteur ès-sciences économiques, ancien président central de la F. O. B. B., passé ensuite à la direction de l'Union suisse des sociétés coopératives de consommation. La seconde traitait de la convention de stabilisation économique. Robert Bratschi, président de l'Union syndicale suisse, présenta le bilan de dix mois d'expériences. Enfin, Jean Möri présenta le nouveau projet de loi fédérale sur le travail dans l'industrie, les arts et métiers, le commerce et les transports, dont la *Revue syndicale suisse* suivit constamment l'évolution au cours des derniers mois.